



## PREAVIS MUNICIPAL 10-2022

### Au Conseil communal de Forel (Lavaux)

**Préavis municipal n°10-2022 concernant le bouclage de la conduite d'eau potable et de défense incendie au lieu-dit « La Murisette » avec demande de crédit**



Adopté en séance de Municipalité du 24 octobre 2022.

Municipal responsable : M. Jean-Marc Genton, Municipal, tél. 079 704 30 18

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le préavis municipal N° 10/2022 sollicitant l'octroi d'un crédit d'investissement d'un montant de CHF 424'048.00 pour le bouclage de la conduite d'eau potable et de défense incendie au lieu-dit « La Murisette ».

## 1. Préambule

Ce bouclage est prévu dans le plan des investissements de la législature 2021-2026 sous le titre liaison Bedaule-Chercotte.

Il a été constaté, durant l'été 2022, une augmentation de la température de l'eau dans la conduite, par manque de circulation, ce qui peut à long terme péjorer sa qualité. Il est donc important de finaliser ce tronçon en reliant la conduite de la Bedaule à la conduite venant de la Chercotte.

Ce tronçon permettra une meilleure circulation de l'eau dans le réseau et d'améliorer le transit. Il est également prévu dans le plan directeur de la distribution de l'eau de la Commune (PDDE).

## 2. Travaux projetés

La nouvelle conduite sera en PE 100 PN 16 Ø 200 mm / 163,6mm conformément au PDDE, soudée de bout à bout et entièrement enrobée de sable. Elle sera posée sur une longueur d'environ 685 mètres, entre la BH N° 126 et la BH N° 125 au lieu-dit « La Murisette ». La nouvelle artère sera réalisée dans le chemin de la Bedaule lorsque le passage dans la banquette herbeuse n'est pas possible, soit dans les parcelles N° 1128 et N° 1129, le long du talus de la forêt et devant la parcelle N° 437. Une nouvelle borne hydrante sera posée à proximité du chemin du stand de tir.

Les compagnies Swisscom SA, Romande Energie SA et la Société Holdigaz SA seront contactées pour un éventuel intérêt à la participation de ces travaux dans le cadre d'extension ou de réfection de leur réseau. En cas de présence dans les fouilles de leurs conduites, elles participeront au prorata du financement des travaux.

## 3. Coût des travaux

Le montant total des travaux est estimé à **CHF 424'048.00 TTC**. Le devis a été établi par le bureau d'ingénieurs qui travaille régulièrement pour la Commune (soumissions non rentrées). Il se compose de la manière suivante :

1. Travaux de génie civil – Fouilles sur la chaussée	CHF	145'110.00
2. Travaux de génie civil – Fouilles dans les prés	CHF	85'665.00
3. Travaux d'appareillage	CHF	79'955.00
4. Frais administratifs et techniques	CHF	41'000.00
5. Prestations géométriques	CHF	6'000.00
6. Divers et imprévus, environ 10%	CHF	36'000.00
Montant total HT	CHF	393'730.00
TVA 7,7 % + arrondi	CHF	30'318.00
<b>MONTANT TOTAL DU DEVIS TTC :</b>	<b>CHF</b>	<b>424'048.00</b>

En ce qui concerne le remplacement de conduites, les subventions de l'ECA sont allouées sur la base d'un taux fixe appliqué sur le montant des travaux relatif à la défense incendie, sans prendre en compte les transferts de prises privées. La Commune peut s'attendre à une participation d'environ CHF 50'000.-.

#### 4. Evolution du plan des investissements, financement et plafond d'endettement

##### 4.1 Plan des investissements 2021-2026

Ces travaux figurent dans le plan des investissements de la Municipalité pour la législature 2021-2026 à hauteur de CHF 400'000.00. Le bureau d'ingénieur a estimé ces travaux à CHF 424'048.00, avant les rentrées de soumissions et de la subvention ECA.

##### Plan des investissements 2021-2026

<b>Total des investissements possibles de 2021 à 2026 (préavis N° 8-2021)</b>	CHF 10'630'000.00
<b>Divers préavis déjà votés au 31.12.2021</b>	CHF 600'000.00
<b>Préavis en cours au 25 octobre 2022</b>	
01-2022 Remplacement du tracteur MC Cormick	CHF 80'000.00
02-2022 Réfection et isolation de la toiture et pose de capteurs photovoltaïques, le remplacement de fenêtres rondes et l'assainissement des réseaux eaux claires et drainages	CHF 1'840'000.00 CHF 1'920'000.00
04-2022 Réfection des chemins de la Corbessière, de la Plumette, de la Grange Neuve, du Casard et de la Tour de Gourze de type améliorations foncières (AF) Etape 2 .- avec demande de crédit	CHF 1'650'000.00 CHF 3'570'000.00
05-2022 - Pose de capteurs photovoltaïques sur la Maison de Commune avec demande de crédit	CHF 150'000.00 CHF 3'720'000.00
09-2022 - Pose de capteurs photovoltaïques sur le toit (pans inclinés) du Groupe scolaire avec demande de crédit	CHF 165'000.00 CHF 3'885'000.00
10-2022 - Bouclage de la conduite d'eau potable et de défense incendie au lieu-dit « La Murisette » avec demande de crédit	CHF 424'100.00 CHF 4'309'100.00
<b>Solde des futurs investissements possibles, à voter, selon plan 2021-2026</b>	<b>CHF 5'720'900.00</b>

##### 4.2 Financement de l'investissement

##### Plan de financement de l'investissement proposé

Montant du crédit sollicité :	CHF 424'048.00
Mode de financement :	Cet investissement sera financé par un emprunt de CHF 350'000.- au maximum et le solde prélevé sur la provision "Service des eaux (compte 9280.2)"
Amortissements :	Ces coûts seront amortis par la provision "Service des eaux" sur 30 ans
Charges de fonctionnement :	Les frais de fonctionnement seront inclus dans le budget Service des eaux compte 810

### 4.3 Plafond d'endettement

Cet investissement figure au plan des investissements et ne dépasse pas le plafond d'endettement voté par le Conseil communal le 10 décembre 2021 (préavis N° 8-2021).

## 5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE FOREL (LAVAUX)

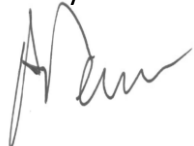
Vu le préavis municipal N° 10-2022,  
Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,  
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre le bouclage de la conduite d'eau potable et de défense incendie au lieu-dit « La Murisette »
2. D'autoriser la Municipalité à financer ces travaux pour un montant de CHF 424'048.00 selon le point 4 ci-dessus.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



B. Perret



La Secrétaire :



M. Pidoux

Annexe : 1 plan